

“ CONVOQUÉ EN AUDITION LIBRE : QUELS SONT MES DROITS ? ”



L'**audition libre** est une procédure utilisée par les forces de l'ordre investis de pouvoirs de **police judiciaire** dans le cadre d'une **enquête pénale**.

QUI SONT ENTENDU EN AUDITION LIBRE ?



LES DROITS DE L'AUDITIONNÉ

- ▶ DROIT À LA **CONVOCATION ÉCRITE**
- ▶ DROIT D'ÊTRE **ASSISTÉ PAR UN AVOCAT** AU COURS DE L'AUDITION
- ▶ DROIT À LA LECTURE DES **DROITS D'UNE PERSONNE AUDITIONNÉE**



LA DURÉE DE L'AUDITION LIBRE

EN CAS D'AUDITION LIBRE DU **TÉMOIN**



4 HEURES
MAXIMUM

EN CAS D'AUDITION LIBRE DU **SUSPECT**



PAS DE DURÉE